

européenne, par la création de programmes comme ESPRIT (technologie de l'information), EURAM (matériels de pointe), RACE et BRITE (recherche fondamentale dans les communications de pointe et la technologie industrielle, respectivement). Le même groupe de pays, auxquels viennent s'ajouter certains autres, participent aux programmes du GPEI destinés à intensifier la recherche-développement et l'approvisionnement en matière de défense, ainsi qu'au programme industriel EUREKA (auquel participent des pays neutres comme la Suède, la Suisse et l'Autriche). La ligne qui sépare la R & D militaire de la R & D civile est de plus en plus ténue, en ce qui concerne l'application de nouveaux matériels complexes aux avions ou la mise au point de circuits intégrés à très grande vitesse pour les ordinateurs rapides. De même, au niveau des composantes ou du matériel, il est très difficile de distinguer la recherche fondamentale aux implications militaires de celle aux implications purement civiles. Cette base de recherche commune, jointe aux appels de la Communauté européenne et des ministres du GPEI en faveur d'une coordination plus européenne au niveau de la recherche-développement (et à la tendance de plus en plus grande aux États-Unis à appliquer des restrictions visant à exclure les étrangers des fruits de la recherche-développement financée par les pouvoirs publics), tend à orienter la CE plus directement vers la défense.

L'approvisionnement public est un autre domaine où les propositions de la Commission en vue d'une plus grande libéralisation dans le cadre du marché unique, bien qu'étant applicables à des secteurs civils jusque-ici exclus, en particulier les télécommunications, vont renforcer le programme GPEI et influencer de plus en plus sur l'approvisionnement en matière de défense. L'objectif est d'introduire la transparence dans le processus d'appel d'offres dans une proportion de 70 % des contrats cette année pour atteindre 100 % en 1992. Le GPEI a adopté des mesures analogues à sa réunion de novembre 1988 à Luxembourg, où il a convenu d'échanger des renseignements sur tous les prochains achats de produits de défense, ouvrant ainsi la voie aux appels d'offres transfrontaliers au sein du groupe. Dans ce secteur toutefois, l'objectif est d'atteindre dans une proportion de 80 % la libéralisation du marché d'approvisionnement en matière de défense, qui représente 500 milliards de \$US. Comme cette libéralisation ne vaut que pour les pays d'Europe membres de l'OTAN, l'approvisionnement demeurera sans doute une source de protectionnisme importante dans les années à venir.

Bon nombre de nouvelles directives de la Communauté portent sur des normes techniques qui influent sur l'approvisionnement en matériel de défense de toutes sortes de manières: cela va des méthodes ou techniques de conception et de mise au point générales aux normes détaillées pour des produits en particulier. Les normes font d'ailleurs l'objet d'une étude